

Enquête publique

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Madame CHARLIER Stéphanie, Rue Rafhay 160 à 4630 SOUMAGNE en vue d'obtenir le permis unique pour la construction d'un hangar et l'extension d'un hangar existant, sur un bien sis rue Rafhay à SOUMAGNE. Cette demande comporte également une modification de voirie au sens du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale. En effet, le tracé du sentier vicinal n°70 est impacté par le projet au droit des parcelles cadastrées 1^{ère} Division Soumagne, section D n° 160 D et 155 A.

Le dossier (non accompagné d'une étude d'incidences) peut être consulté à l'administration communale, service urbanisme, rue des Combattants (derrière la Poste) à Olne, à partir du 27/05/2020.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
22/05/2020	27/05/2020	Rue des Combattants, service urbanisme, derrière la poste à Olne le 26/06/2020 à 15 h	Collège communal d'Olne Rue Village 37 4877 Olne

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 sur rendez-vous (auprès de Mme Cremers au 087/260270 ou Mme Negri au 087/260285) et le mercredi soir jusqu'à 20 heures sur rendez-vous, au service urbanisme à l'adresse Rue des Combattants (derrière la Poste) à Olne.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 h à l'avance auprès de Mme Cremers (087/260270) ou Mme Negri (087/260285) - Service Urbanisme.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du conseiller en environnement, ou, à défaut, du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet (087/260270), du fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie (voir coordonnées ci-dessous).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de Soumagne.

A Olne, le 22 mai 2020

Le Bourgmestre,
C. HALIN